



**Commune de  
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 septembre 2025**

<b>PRESENTS:</b>	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 <sup>ème</sup> Adjointe
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cédric	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

**Excusée :** Mme DUMAS Aurélia.

**Pouvoir :**

Mme DUMAS Aurélia donne pouvoir à Mme HOSTIN Christelle

**Secrétaire de séance :** Karine PEYRE DE FABREGUES

**Date de Convocation :** 04 septembre 2025

**Début de la réunion :** 20h30

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025 qui est approuvé à **l'unanimité des membres présents.**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1. Rentrée scolaire**

Effectif de la rentrée 2025 : 89 élèves.

26 élèves en petite et moyenne section. 21 élèves en grande section et CP. 18 élèves en CP et CE1. 24 élèves en CE2, CM1 et CM2.

Le jour de décharge de madame Fouillet, directrice de l'école, est le vendredi.

Suite au constat qui a été fait que certains enfants troublent la coupure méridienne, Mme Chicard est intervenue pour prévenir les enfants de l'existence d'un règlement intérieur et de la possibilité de renvoyer un élève de la cantine durant une semaine après un passage en mairie en présence de Mr le Maire et des parents de l'enfant turbulent.

Assemblée Générale de l'APE. Très peu de nouveaux parents.

Il en ressort qu'en raison des travaux, l'accès est très compliqué dans l'impasse de l'école.

Mr le MAIRE rappelle que la sécurité des enfants est essentielle et que les consignes mises en place durant les travaux répondent à cet impératif.

## **2. Délibération sur la création du poste pour le remplacement de l'employé pour l'agence postal**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal présents que pour poursuivre la continuité du service de l'agence postale suite au départ en inactivité de l'agent, il est nécessaire de remplacer l'agent mettant fin à ses activités en créant un contrat d'engagement d'un agent contractuel sur un emploi permanent des communes de moins de 1000 habitants à compter du 15 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le remplacement de l'agent mettant fin à ses activités.

Votant : 14                  Pour : 14                  Contre : 0                  Blanc : 0

## **3. Délibération pour le remplacement du poste d'agent d'animation entre 11h30 et 12H30**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal présents que pour assurer la surveillance des enfants dans la cours de récréation de l'école pendant le 1<sup>er</sup> service de la coupure méridienne suite au départ en inactivité de l'agent, il est nécessaire de remplacer l'agent mettant fin à ses activités en créant un contrat d'engagement d'un agent contractuel sur un emploi permanent des communes de moins de 1000 habitants à compter du 25 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le remplacement de l'agent mettant fin à ses activités.

Votant : 14                  Pour : 14                  Contre : 0                  Blanc : 0

## **4. Point d'avancement sur le démarrage des travaux du restaurant scolaire**

Les entreprises TIXIER, démolition gros œuvre et BAROU, terrassement, ont débuté les travaux le 03 septembre 2025.

## **5. Délibération sur le lot n° 4 Façade du restaurant scolaire**

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise MJR façade, domiciliée 483 rue de la Coise, CUZIEU – 42330, pour un montant de 11540.74 € HT.

Le prix d'objectif de la MOE était de 17 000 € HT.

Votant : 14                  Pour : 14                  Contre : 0                  Blanc : 0

## **6. Point d'avancement sur les travaux de mise en valeur de la Madone**

Les tranchées ont été réalisées. Les 2 fourreaux ont été posés. Les prises électriques devraient être opérationnelle avant la fin de l'année.

L'éclairage de la Madone sera effectif avant la fin de l'année.

## **7. Présentation de la note d'opportunité sur l'aménagement Nord et Sud du village**

Mise en route par l'agence technique du département et le sytral.

Réception d'une note d'opportunité qui intègre l'emplacement des bus, les cheminements piétons.

Estimation financière :

Entrée Nord : 72664.57 € HT

Entrée Sud : 91520.85 € HT

Ces aménagements nécessitent de nouvelles implantations pour les panneaux d'agglomération.

Mr le Maire propose de démarrer par l'entrée Nord car l'aménagement sera réalisé sur le domaine public. Pour l'entrée Sud, une acquisition de foncier sera nécessaire.

Le Conseil valide le démarrage par l'entrée Nord.

## **8. Retour sur le forum des associations du 5 Septembre**

Peu d'associations ont été représentées. Le conseil municipal s'interroge sur la formule pour les années à venir.

## **9. Emplacement camion pizza + Food-Truck (Marquage ?)**

La convention de la boîte à pizzas a été signée pour 1 an.

Mise en place des camions devant le garage de Mme Gros après accord du locataire. Les prestataires ont été avertis.

## **10. Dossier tracteur DEUTZ**

Le bureau d'avocat a été réinterrogé. En attente de leur retour.

Le dossier en attente.

Mise à jour du mémoire envoyé à l'avocat pour transmission à la juge du tribunal judiciaire.

Location de tracteur prévu sur 4 mois en prévision de l'hiver et passage de l'épaveuse.

## **11. Listes électorales = Fixer une date pour la commission**

La commission doit se réunir pour mettre à jour la liste électorale. La date retenue est le vendredi 19 septembre 2025.

**Les dates des élections municipales ont été fixées au 15 et 22 mars 2026.**

## **12. Parution de la Milette et planning**

Parution et distribution au 1<sup>er</sup> octobre.

Il s'agit d'une Milette informative.

Nécessité de trouver des remplaçants pour l'élaboration des prochaines milettes.

## **13. Délibération sur le montant location des bâtiments pour l'association les AMILOTTIERS**

Nouvelle association : Céline Gaget et Karine Peyre de Fabrègues ont initié le projet. Le but étant de monter une association intergénérationnelle pour créer des activités dans le village.

Certains ateliers seront payants : Cours de dessin, de chant, atelier de peinture, atelier de mémoire...

Également un projet de Ressourcerie ou vente de seconde main.

Le Conseil municipal fixe les tarifs de location des bâtiments pour l'association les AMILOTTIERS de la façon suivante :

- 98, Grande Rue : 300 € hors charges. Avec gratuité de 6 mois à compter du 1er octobre 2025 jusqu'au 31 mars 2026.

- Local situé au 40, rue du Stade : 150 € hors charges. Avec gratuité de 6 mois à compter du 1er décembre 2025 jusqu'au 31 mai 2025.

Mme PEYRE DE FABREGUES, faisant partie de l'association, ne participe pas aux votes

Votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Blanc : 0

## **14. Factures EDF et résiliation intempestives de contrats par un tiers.**

Mail circonstancié envoyé à Mr Arar, EDF. En attente de son retour.

## **15. Questions Diverses**

- Une Naturopathe souhaite s'installer dans le box laissé libre de l'espace Burie. Location : 150 €. Démarrage au 1<sup>er</sup> octobre.

- Dégât des eaux sur les locaux achetés Place des Forges.

- Subvention APE fête d'Halloween : le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de verser à l'APE une subvention de 300 euros correspondant aux frais engagés pour l'organisation de la fête de Samain.

- Association « Ensemble pour Julia » souhaite organiser une manifestation pour la fête d'Halloween. La manifestation aura lieu sur le site de la Madone. Si mauvais temps, la manifestation aura lieu à la salle polyvalente. Pas de possibilité de couchage à la salle polyvalente. La commune ne peut pas répondre favorablement à la demande de zone de couchage de par la classification ERP sans zone de sommeil de la Salle Polyvalente.
- Réunion PLU : le 15/10/2025 à 18h30
- Voirie : réfection du chemin de chez Georges.
- Ordures ménagères : Réunion sur la fin du porte à porte. Mi-octobre les grands containers seront mis en place. Les lieux retenus par le service de la CCMDL sont : La salle des Fêtes - Chemin des Placettes – Montlys – Les grandes Terres – Parking de la Poste – Le Signy – Les 4 Chemins. Une communication suivra.
- Un composteur sera mis en place sur le chemin des Placettes, en face du chemin des Boutons d'Or.
- 2 voitures volées qui avaient fait des méfaits ont été brûlées sur le chemin de la Rivière dans la nuit du samedi 06 au dimanche 07 septembre 2025.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30*

Fait en Mairie, le 19/09/2025

Le Maire,

Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance

PEYRE DE FABREGUES Karine